MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

REFERENCE UNIQUE DU MANDAT : FR85ZZZ478824+……..

Type de contrat : PRELEVEMENT EAU ET/OU ASSAINISSEMENT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LAGUN à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LAGUN.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR85ZZZ478824

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom et adresse du débiteur :

……

……

……

Référence Abonné (à relever sur la facture) :

64 __ __ __. 0 0 __ .0 0 0 0 __ __ __ __ __ __ . 0 0 0 .0 __ __

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom :	S.A.R.L. LAGUN
Adresse :	BP 10
Code postal :	64470
Ville :	TARDETS
Pays :	FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Paiement récurrent/répétitif

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Et le renvoyer à LAGUN - BP 10 - 64470 TARDETS.
Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le 05 59 28 68 08.

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LAGUN. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec LAGUN.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.